



FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et Sports

Siège Social et administratif : Boulodrome du Marché Gare – Boulevard Chantilly 82000 MONTAUBAN

Mail cr-occitanie@petanque.fr



Comité Régional Occitanie

**ARIÈGE – AUDE – AVEYRON – GARD – HAUTE-GARONNE – GERS – HÉRAULT – LOT – LOZÈRE –
HAUTES-PYRÉNÉES – PYRÉNÉES-ORIENTALES – TARN – TARN et GARONNE**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Samedi 25 et dimanche 26 janvier 2020
Novotel Narbonne Sud (11)



Mise à jour du 26/02/2020

En présence de :

M. CANTARELLI Joseph, *Président de la F.F.P.J.P*
Mme CLAMENS Marie-Madeleine, *Présidente C.R.O*
M. NOGARET Marc, *Secrétaire Général C.R.O*
M. BALESTER Pierre, *Trésorier Général C.R.O*
M. LEYS Marc, *Trésorier-adjoint C.R.O*

Membres :

CD 09 : GARCIA Marie-Françoise - PICAZO Bruno
CD 11 : CHAFER Magali - BRUGIERE Marcel
CD 12 : SALVAT Marie-Christine - ENJALBERT Gilles
CD 30 : DONNADIEU Alain- PONGE Alain
CD 31 : LEBOT Michel - RICARD Francis
CD 32 : PESQUIDOUX Annie - PERIN André
CD 34 : RIGAUD Jean-Paul-BALLESTER Francis
CD 46 : BEX-GRAMOND Marielle - GRAMOND Christian
CD 48 : FABIE Jean-Marie
CD 65 : LACASSIE Marie-Luce - MARTINEZ Serge
CD 66 : VIRGILI Jean-Pierre
CD 81 : LLORCA Dalila - FABRE Marc
CD 82 : CLEMENT Franck

Présidents de Commissions :

Mrs DAIROU Christian, (Discipline) - MERCADIER Daniel
(ETR) - VIDAL Jean-Jacques (Arbitrage).

Absent(e)s Excusé(e)s :

Mmes : VIGUIE Fabienne (12) - MALFRAY Aurélie (CD66) -
LAGARDE Carmen (CD82) - Mrs : VALERO Alain (CD11) -
GARCIA Henri (CD34)

AG DU C.R.O - ORDRE DU JOUR

Samedi 25 janvier – 8h30

8h30 Accueil des membres

Rappel aux Présidents de C° : rédiger l'organigramme de leur C°, le plan d'action 2020 et leur budgétisation ainsi que leur besoin en réunions => à soumettre à la C° des finances.

Réunion des Commissions - 9h30

(listes des présents voir en annexe XII)

12h30 Fin des travaux et pause déjeuner

14h à 15h30 Suite et fin des réunions de Commissions

16h - ASSEMBLEE GENERALE

Allocution de bienvenue de M. BRUGIERE Marcel, représentant du CD11

Marcel BRUGIERE souhaite la bienvenue à tous les membres du Comité Régional Occitanie et les assure de son plaisir de recevoir à Narbonne, le Comité Régional Occitanie pour cette Assemblée Générale.

Mot d'accueil de Mme CLAMENS Marie-Madeleine, Présidente du C.R.O

C'est avec plaisir et beaucoup de sincérité que je souhaite à chacun d'entre vous, la bienvenue à Narbonne, pour participer à l'avant dernière Assemblée Générale de ce 1^{er} mandat du Comité Régional Occitanie « unifié ».

Narbonne, plus grande ville du Département de l'Aude, 7^{ème} Ville de la Région Occitanie, est plus particulièrement connue pour sa station balnéaire de Narbonne- Plage et son très réputé restaurant « les grands buffets » dont les qualités culinaires ne sont plus à vanter.

Narbonne, c'est aussi la Ville natale d'un célèbre auteur-compositeur-interprète surnommé le « Fou chantant », resté « Fidèle » à sa Ville dans « *un jardin extraordinaire* » de cette « *Douce France* » près de « *La Mer* » et qui chantait sans retenue « *y'a d'la joie* » ... vous l'aurez tous reconnu, il s'agit de Charles TRENET.

Cette nostalgie du temps passé, me ramène au souvenir de ceux qui nous ont quittés en 2019, enlevés trop tôt à l'affection des leurs et à l'amitié de nous tous.

En leur mémoire, je vous demande de respecter quelques secondes de recueillement.

Merci

Validité de l'AG Tous les comités sont présents ou représentés

Le quorum étant atteint, je déclare valide l'AG du CRO.

Rapport moral de la saison 2019 par Marie-Madeleine CLAMENS

Avant tout et comme vous avez pu vous en rendre compte, je salue et remercie la présence parmi nous de M. Joseph CANTARELLI, notre président fédéral qui a répondu avec empressement à notre invitation et qui restera parmi nous, tout le temps de nos travaux. Merci, M. le Président de nous faire l'honneur de votre présence.

Avant de rentrer dans le vif de nos travaux, il me tient à cœur d'adresser des remerciements :

En priorité, Merci à vous toutes et tous, de vous libérer de vos obligations familiales le temps de nos réunions qui ont eu lieu à Villefranche de Rouergue le 31 mai, à Toulouse le 26 octobre et aujourd'hui à Narbonne pour le Congrès Régional. Une présence encore plus louable qu'elle s'ajoute au temps que vous donnez dans vos Comités Départementaux en direction des Clubs, dirigeants et licenciés mais aussi à toutes les sollicitations administratives et sportives de notre Fédération et de votre Région.

Partagés entre travail administratif, actions à mener, gestion de budget, calendrier, formations, sélections, commissions, réunions, délégations, préparation, suivi des championnats et bien d'autres encore, force est de constater que notre travail presque quotidien tend à ressembler, en termes d'amplitude horaire, à une activité professionnelle ... le salaire et les congés payés, en moins !

Merci à Marc NOGARET, Secrétaire Général, à Pierre BALESTER, Trésorier Général qui nous a rejoint en mai 2019, à Marc LEYS, Trésorier adjoint venu renforcer le bureau directeur à la mi-juillet. Un bureau directeur qui à ma demande, s'est réuni en février, mai, septembre et décembre

2019 soit 4 fois pour traiter de dossiers urgents. En toutes circonstances, ils ont été de bons conseils et ont tous manifestés un soutien indéfectible à la cause Régionale.

Un grand MERCI aux membres des C° et leurs présidents pour la qualité du travail accompli dans une ambiance studieuse et conviviale.

- A la C° Compétitions et son président Francis RICARD, force de proposition et cheville ouvrière de cette C°. Leur investissement, leur compétence ont permis à cette C° de garder la stabilité des personnes qui la compose et de favoriser l'avancée sportive de notre jeune Région.
- A la C° de discipline et son Président, Christian DAIROU, dont la rigueur de traitement dans les affaires reçues est un gage de sérieux et d'équité.
- A la C° d'arbitrage et son Président, Jean-Jacques VIDAL qui a pris au pied levé la direction de cette C° en juillet 2019.
- A l'ETR et anciennement son Président Gilbert VIERNE remplacé depuis sa démission au CD30 le 13 décembre par Daniel MERCADIER qui assure seul la direction de cette C°, pour l'instant.
- Bienvenue aux 3 nouvelles Commissions, Finances, Féminines et Statuts qui par leur force de proposition vont apporter leur pierre à l'édifice.
- Bienvenue à Mrs Alain DONNADIEU, Président du CD30, Alain PONGE, Trésorier Général et vice-président du CD30 ; à Jean-Marie FABIE, président par intérim du CD48, tous trois nouvellement élus au sein de leur Comité.

Un merci enfin tout particulier à Magali CHAFER qui depuis plusieurs mois a été notre coordinateur, entre le CRO et la direction du Novotel Narbonne, pour la gestion de la logistique de cette AG.

Pour des raisons pratiques, je souhaitais garder le principe d'être sur place pour les réunions, l'hôtellerie et la restauration. Ses pas l'ont mené ici, et, cerise sur le gâteau, elle y a découvert d'anciennes connaissances amies, ce qui a facilité nos négociations.

Autre point de satisfaction : les brillants résultats de nos sportives et sportifs Féminines, Jeunes, Pétanque et JP aux divers Championnats de France. Jugez-en :

- 5 titres de Champions de France répartis entre les CD31, 34, 46 et 66
- 1 titre de Champion de France pour l'Occitanie (CD31)
- 1 titre de Champion en CNC féminin pour le CD34

Sans parler des Championnats Régionaux Occitanie où là, nous avons raflé tous les titres !
Tous ces résultats vous seront présentés plus en détail lors du rapport d'activités.

Autre point d'honneur, le but d'or remis lors du Congrès National par M. Le Président, Joseph CANTARELLI à Henri GARCIA, Président du CD34 venant récompenser 40 ans de service au sein du Comité de l'Hérault. Merci à ses représentants de lui transmettre nos félicitations.

Ces satisfactions ne peuvent nous faire oublier certaines contrariétés, toujours difficiles à vivre et qui laissent des traces profondes dans notre affectif.

J'en veux pour exemple les faits graves relevés à l'encontre d'un élu de notre Comité Régional qui, condamné en 1^{ère} instance Fédérale pour « gestion indélicate en qualité d'ex-trésorier du Comité Régional Occitanie » a fait appel de sa sanction, appel qui se tiendra mardi prochain à Marseille devant la C° de discipline Nationale.

A cela sont venues s'ajouter de nombreuses démissions pour des raisons diverses et variées, pas forcément imputables à notre Comité Régional et auxquelles s'ajoutent les absences récurrentes aux réunions.

L'absentéisme a ses limites. Être absent aux réunions, c'est se priver de dialogue au sein de l'entité décisionnaire. C'est aussi se marginaliser et s'exposer à supporter des choix auxquelles on ne s'est pas associé. On peut, ne pas être d'accord avec tel ou tel projet, mais encore faut-il les exprimer clairement et franchement.

Je formule le vœu qu'au-delà des conflits de personnes, chacun trouve raison gardée pour travailler en équipe dans le seul intérêt de faire vivre et évoluer notre discipline auprès de nos licenciés et dans le respect de la légalité.

Je ne saurais conclure mon intervention sans avoir une pensée toute particulière pour le Comité de l'Aude et leur voisin, les Pyrénées-Orientales qui, une nouvelle fois, sont si durement éprouvés par de fortes intempéries entraînant de nombreuses et spectaculaires inondations. Au nom de nous tous, qu'ils soient assurés de notre soutien.

Approbation du PV de l'AG du 26 janvier 2019 à Toulouse

Observations du CD66 sur les comptes financiers 2017/2018 de l'ex-territoire Languedoc-Roussillon.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Le procès-verbal est validé à l'unanimité.

Rapport d'activités de la saison 2019, par Marc NOGARET

L'année 2019 n'a pas été de tout repos pour le Bureau directeur du CRO et sa Présidente Madame Marie-Madeleine CLAMENS.

En effet, il a fallu traiter le suivi et les conséquences de l'audit financier effectué par la FFPJP, à la demande du CRO, assurer les fonctionnements administratif et sportif, gérer les démissions multiples dont les causes peuvent être attribuées à l'audit, à des problématiques internes aux comités départementaux et à des comportements dérivants de dirigeants.

Si nous voulons être crédibles, il faudra avoir l'honnêteté intellectuelle de reconnaître nos erreurs, même s'il faut remettre en cause des années de fonctionnements basées sur l'amitié et la confiance. Même si le CRO doit être un lieu où l'expression est libre, où les débats contradictoires doivent exister, il faut qu'à l'extérieur, au niveau national et au niveau départemental, nous présentions une certaine solidarité y compris sur les réseaux sociaux.

Heureusement, des points positifs et valorisants ont marqué cette saison 2020.

- ✓ Tout d'abord, grâce à un travail préparatoire remarquable de la part de Francis RICARD et de sa commission, les CRC se sont parfaitement déroulés, enregistrant très peu de forfait.
- ✓ Les championnats traditionnels ont été de bonne qualité, mais il faut absolument que les cahiers des charges soient respectés pour obtenir des compétitions attractives et crédibles. A noter, que tous nos championnats ont été dotés de récompenses adaptées à chaque type. Merci à Marie-Madeleine qui en a assuré le suivi.
- ✓ Les concours régionaux ont vu une bonne participation, dans l'ensemble, mais il faudra que les délégués nommés par les Comités utilisent le même document d'évaluation et prennent l'habitude de le transmettre au CRO.

Les autres commissions ont fonctionné avec sérieux et rigueur. Monsieur Christian DAIROU, Discipline, Monsieur Gilbert VIERNE, ETR, avant sa démission, Monsieur Bruno PICAZO Finances, Monsieur VIDAL Jean-Jacques Arbitrage, doivent en être remerciés.

Il a été créé trois nouvelles commissions : celle des finances, celles des féminines et celle des statuts qui se sont réunies, pour la première fois, lors de cette assemblée générale.

- ✓ Nous avons contractualisé, avec le CD 82, le poste de la Secrétaire administrative. Le remplacement du Trésorier, Monsieur Laurent ROUGIER, a été assuré par Monsieur Pierre BALESTER avec efficacité et vigilance, il a été accompagné par Marc LEYS, Trésorier-Adjoint.

Pour bien fonctionner, il faut travailler en toute confiance et en équipe, comme cela est nécessaire avec les différents comités départementaux.

Il faudra s'en rappeler lors des élections de 2020, qui seront, je vous le rappelle, au scrutin des listes bloquées.

Autres points positifs, les performances de nos représentants et clubs aux championnats de France :

- ❖ Champions de France :
 - Tête à Tête Féminin : BAUSSIAN PROTAT Nadège (46)
 - Doublette Féminin : BIAU Nadège/PEYROT Cindy (31)
 - Triplette Féminin : VIGNERES Emilie/PEYROT Cindy/BANDIERA Audrey (Occitanie - CD31)
 - Triplette Junior: DANIS Enzo/SEINE Ismael/SEINE Isaïs (34)
 - Triplette Jeu Provençal: PEDRAGOSA Thierry/PEDRAGOSA Patrick/CAZORLA Cédric (66)
- ❖ CNC Champion,
 - CNC Féminin : PALAVAS LES FLOTS (CD 34)
- ❖ Champions régionaux
 - Titres de Champions Régionaux
 - Tête à Tête Féminin : BORIES Aurélie (12)
 - Doublette Féminin : VIREBAYRE M-Christine/LAPOUTGE Anaïs (34)
 - Triplette Féminin : PEYROT Cindy/VIGNERES Emilie/BANDIERA Audrey (31)
 - Triplette Minime : AGUER Nathan/PHILIPPOT Tyson/AGUER VINGTANE Kilian (32)
 - Triplette Cadet : COUPET Mathis/ALABERT Estéban/GERBE Jade (66)
 - Triplette Junior: HOFFMANN Kleven/HOFFMANN Yoran/REINARD Noé (34)
 - Doublette Mixte : COLMENERO Maurine/ESCOLANO Thibault (81)
 - Tête à Tête Masculin : ROGER William (81)
 - Doublette Masculin : SCHOLL Joakim/ROURE Nicolas (30)
 - Triplette Masculin : CLERC Éric/DE ALMEIDA Amaral Paul/BORNE Patrick (46)
 - Triplette Vétéran : GOMEZ Robert/CARLES Pierre/MORATALLA Antoine (46)
 - Triplette J. Prov. : LACROUX Thierry/ABRUZZO Frédéric/MICHEL Philippe (31)
 - Doublette Jeu Provençal : MEJEAN Laurent/RICCI Jean-Louis (30)
 - Titres en CRC
 - Féminin : CAZERES (31)
 - Benjamin/Minime : LOURDES (65)
 - Cadet/Junior : PRADES (66)
 - OPEN 1 : FAMILY (11)
 - OPEN 2 : AGDE (34)
 - Vétéran : GOURDON (46)
 - Jeu Provençal : CASTANET (31)
- ❖ Autres performances
 - LAGARDE Christian (46) : Champions d'Europe Triplette Vétéran
 - MAILLARD Anna (46) /HARLEM Sandrine (34) /BANDIERA Audrey (31) : Médaille de Bronze au championnat du Monde Triplette féminin
 - SCHOLL Jordan (30) : champion du Monde Triplette junior
- ❖ Autres accessits
 - TAIRIO Toréa (31) : perd en ½ finale du championnat de France Tête à Tête Féminin
 - AEBERHARD Meydi/ALBALADEJO Nicolas/AGRINIER Camille (12) perdent en ½ finale du championnat de France Triplette junior
 - BANDIERA Audrey/RATQUEBER Rocky (31) perdent en finale du championnat de France Doublette Mixte
 - FAUREL Brayn, Sony et Raymond Joseph (31) perdent en ½ finale du championnat de France Triplette masculin
 - LAGARDE Christian/DELZERS Jean-Claude/VIGIER Alain (46) perdent en ½ finale du championnat de France Triplette vétéran
 - SOULAGES Michel/MONTOYA Florent (12) perdent en ½ finale du championnat de France Doublette Jeu Provençal.

- ❖ Au niveau des licences, l'Occitanie en compte 60 313 (- 697) pour 1 290 clubs (- 9). C'est la première région de France en nombre de licenciés.
 - Ont été en positif,
 - L'Aveyron (+ 1) ; Les Hautes-Pyrénées (+ 59) ; Le Tarn (+ 21)
 - Ont été en négatif,
 - L'Ariège (- 30) ; L'Aude (- 128) ; Le Gard (- 166) ; La Haute-Garonne (- 160) ; Le Gers (- 23) ; L'Hérault (- 185) ; Le Lot (- 9) ; La Lozère (- 25) ; Les Pyrénées Orientales (- 25) ; Le Tarn et Garonne (- 27)
- ❖ Nous vous rappelons que les comptes-rendus des Congrès départementaux doivent être adressés à la FD et au C.R.O avec les rapports d'activités et moral et les bilans financiers, consignes rappelées au Congrès National du TOUQUET de janvier 2020.

Je me permets, pour conclure, de citer Monsieur Sénèque : « *Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, mais parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles* ». J'ajouterai cette définition de la tolérance : « Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrais jusqu'au bout pour que vous puissiez le dire ».

Mis au vote du bilan d'activités :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Le procès-verbal est validé à l'unanimité

Compte-rendu des réunions des Présidents de Commissions

1) C° Discipline par Christian DAIROU

L'année 2019 a débuté par une formation à l'attention des présidents et secrétaires des commissions de discipline des 13 départements de l'Occitanie, le Samedi 2 Février à Montauban.

Michel POGGI, responsable de la commission de discipline de la FFPJP, et Xavier GRANDE, directeur de la FFPJP, ont exposé et détaillé les principes de base à retenir pour le bon déroulement d'une commission et éviter des irrégularités ou vices de procédure, conformément aux différents codes et règlements disciplinaires.

De nombreuses questions ont été posées par les responsables départementaux présents à cette formation.

Il semble que celle-ci a été utile, puisque nous n'avons pas eu de dossiers en appel jusqu'en Juillet.

J'ai eu de nombreux échanges avec des responsables départementaux, pour quelques cas particuliers, afin de traiter au mieux les dossiers à instruire, et sollicité Xavier Grande pour son avis sur des règles de procédure spécifiques.

Rappel important

Toutes les décisions prises en première instance par les Commissions Départementales, doivent être IMMEDIATEMENT transmises en copie aux Président(e)s du Comité Régional et à la Fédération, avec IMPERATIVEMENT la copie de :

- La notification à l'intéressé
- La décision

Ces documents étant essentiels pour que les président(e)s puissent user de leur droit de faire appel, conformément à l'article 18 du Code de discipline et de sanction.

Nous avons eu 4 dossiers en appel qui n'étaient pas recevables, 2 du CD81, 1 du CD66, 1 du CD65.

Un autre dossier du CD34, qui aurait été de notre compétence, mais a été transmis hors- délai, et n'a pu être traité, et un autre dossier qui n'était pas de notre compétence, a été transmis à la FFPJP, dans les délais.

Nous avons donc eu à ce jour 3 sessions les 31/07, 07/09 et 21/11 pour traiter 7 dossiers.

En première instance, un dossier du :

- CD65 : 2 licenciés sanctionnés de 3 ans ferme et 3 ans avec sursis pour menaces et bousculade envers un arbitre sur un concours régional.
- CD34 : un licencié relaxé pour propos excessifs non confirmés.
- CD31 : un avertissement pour un licencié ayant eu des propos excessifs avec circonstances atténuantes.
- CD81 : 6 mois ferme pour tricherie dans l'annonce d'un résultat sur un concours régional.

En appel, un dossier du

- CD30, annulation de la sanction pour irrégularités dans la procédure, et sur le fond.

A noter, pour cette affaire, que le secrétaire de la commission du CD30, après avoir eu des explications sur les éléments ayant conduit à cette annulation, a contesté notre décision auprès de la FFPJP, m'accusant d'avoir influencé les membres de la commission. Une réunion a eu lieu à Marseille afin de réexpliquer à ce responsable les irrégularités à éviter pour le futur.

Ces propos basés sur des suppositions infondées, et mensongères alors que la présidence de séance avait été confiée à un autre membre, dans un souci d'impartialité, ne peut que jeter le discrédit sur une commission qui travaille en toute objectivité.

Ce responsable nous a ensuite taxé de « complaisance, reconnue par la FFPJP, envers le prévenu » dicit son rapport d'activité dans le CR de l'AG du CD30. J'en ai informé les responsables concernés.

- CD31 : sanction ramenée à 1 an de suspension ferme, pour propos excessifs envers un arbitre.
- CD11, sanction ramenée à 1 mois de suspension, pour propos excessifs envers le président de son club.

A noter pour ce dossier, que l'appel a mis en évidence, des pratiques illégales de ce club. J'ai informé le président du CD11, qui est intervenu auprès du président du club. Par contre, le président de la commission de discipline du CD11 s'est indigné de notre décision, avec des propos inacceptables, et mettant en lumière une conception de sa responsabilité totalement incohérente avec la gestion de la discipline. J'ai alerté les responsables de la FFPJP.

Nos sessions se sont déroulées à LABRUGUIERE, et je remercie les responsables du Boulodrome et le CD81, pour leur accueil.

Malgré tout, les frais restent importants, compte tenu notamment des distances à parcourir, bien que les membres de la commission essaient de faire du co-voiturage.

J'ai donc proposé à votre présidente, afin de respecter la représentation de tous les comités, de ne convoquer que la moitié des membres de la commission en alternance, et en excluant le représentant du comité concerné par le dossier, ce qui devrait minorer les frais.

Il peut être envisagé pour 2020 un prévisionnel en baisse pour le fonctionnement de cette commission, SAUF s'il y a une inflation de dossiers à traiter, ce qui évidemment n'est pas souhaitable.

Nous avons noté également quelques absences chez les personnes convoquées, sans excuse ni confirmation de leurs rapports pour quelques arbitres, c'est regrettable.

Deux dossiers ont fait ressortir des problèmes au niveau des arbitres, mis en évidence au cours d'une audience. J'en ai fait part aux responsables concernés, les fautes concernant les arbitres, doivent être traités par les commissions d'arbitrage compétentes, en fonction de la classification de l'arbitre.

Je tiens donc à réaffirmer que la commission travaille en toute objectivité et impartialité, et je remercie tous les membres pour leurs participations. Nous restons à disposition pour aider les responsables départementaux qui le souhaitent.

Les réactions déplacées des responsables de la discipline des CD11 et 30, ne doivent pas occulter les bons rapports que nous avons eu avec tous les autres dirigeants des comités départementaux, et je

tiens à réaffirmer que nous sommes disponibles pour travailler, autant que faire se peut, avec les comités départementaux, et non pas en adversaires.

Je terminerai en remerciant votre Présidente, qui a vécu une année très difficile, mais a fait preuve d'une belle détermination pour mettre la nouvelle Occitanie sur la bonne voie pour une réussite sportive dans la sérénité et la convivialité.

Je souhaite à vos comités et à la région Occitanie, une belle année et une belle saison.

2) Commission Arbitrage par Jean-Jacques VIDAL

1) Bilan humain de fin de saison

Le CRO comptabilise : 103 arbitres dont 3 arbitres internationaux ; 5 arbitres européens dont 4 nouvellement reçus, Mrs. RIVES, PEIRONNE, MASSAT et VIARD ; 14 arbitres Nationaux masculin ; 3 arbitres nationaux féminins ; 72 arbitres régionaux masculins et 8 régionaux féminins.

Moyenne d'âge : le plus jeune a 30 ans ; le plus âgé a 84 ans ; 49 arbitres ont plus de 65 ans soit une moyenne d'âge de 58,5 ans.

Répartition des arbitres régionaux par départements : CD09, 5 ; CD11,4 / CD12, 7 / CD30, 3 / CD31, 20 / CD32, 13 / CD34, 6 / CD46, 3 / CD48, 2 / CD65, 4 / CD66, 5 / CD81, 4 / CD82, 20.

Les présidents des C° d'arbitrage sont invités à faire connaitre le listing exact des arbitres régionaux qui exercent réellement sur leurs territoires.

2) Création d'une sous-commission de discipline d'arbitrage

Elle comprend 5 membres : BOMPARD Nicole (32), RIVES Daniel (11), VIARD Jean-Louis (09), VIDAL Jean-Jacques (66), GABRIEL Maxime (30).

3) Propose de mettre en place :

a) Une réunion de « formation » des arbitres régionaux tous les deux ans sur une journée répartie en quatre zones, réservée aux arbitres régionaux, leur présence y serait obligatoire. Un responsable par zone aura la charge de l'organisation (en préciser les objectifs, les thèmes etc.).

Il est indispensable que les Comités Départementaux organisent également au sein de leur territoire, une journée de formation.

b) Une réunion avec Patrick GRIGNON sur la problématique de l'arbitrage pourrait être planifié en 2020. M. GRIGNON propose ses disponibilités : 14 ou 15 mars - 1^{er} ou 10 mai 2020 dates qui correspondent à des journées de compétitions en Occitanie. Peut-être planifier cette journée la veille d'un Championnat Régional ? Seront convoqués, les présidents départementaux et les responsables des commissions départementales d'arbitrage. Jean-Jacques VIDAL va prendre contact avec M. GRIGNON et revient vers nous.

Coût estimé des deux projets de réunions : 8000 €. Propositions validées.

c) Il est rappelé aux arbitres qui ne pourraient honorer leur désignation sur un championnat ou un concours régional, de fournir un justificatif d'absence au secrétariat du CRO et au président de la C° d'arbitrage, afin de permettre les remplacements, sans tarder.

d) Peut-être serait-il souhaitable de nommer un arbitre suppléant sur les concours régionaux (en cas d'absence du titulaire) ?

e) Les évaluations des concours régionaux devront être transmises par les Délégués au secrétariat du CRO et à Jean-Jacques VIDAL à l'aide du document d'évaluation type de Gestion concours, dans les 8 jours suivant la compétition.

f) Les résultats des examens d'arbitres régionaux 2020 ne sont pas (très) satisfaisants, avec des notes très basses : seuls 4 candidats sur 17 ont été admissibles pour passer les épreuves pratiques sur un Championnat Régional en 2020. La situation est grave quand on sait que les candidats à cet examen régional sont, déjà, des arbitres départementaux (des notes de 3.3, 3.5, 5.4, 8.9 etc.). Pour être admissible à l'épreuve pratique, il fallait obtenir la note minimale de 13.5.

††† Marcel BRUGIERE demande une minute de silence en la mémoire de Patrick ROUSSEAU, arbitre Départemental du CD11, décédé fin 2019.

3) Commission Féminine par Marie-Christine SALVAT

Six commissions féminines Départementales étaient représentées sur 13 : CD12 - 31 - 32 - 46 - 65 et 81. Absentes excusées : CD 09 et 66 ; Absentes non-excusées : CD11, 30, 34, 48 et 82

- a) La Commission Féminine du CRO a demandé aux Présidents Départementaux :
 - Si une Commission féminine existait dans leur Département
 - Si oui, communiquer les noms des responsables et leurs coordonnées afin de prendre contact et faire évoluer ces Commissions. Les présidents de Comités ont répondu, oui. Le secrétariat du CRO relancera les Comités pour avoir ces informations.
- b) Election des co-présidentes de la Commission Féminine Régionale : Marie-Christine SALVAT du CD12 et Lydie LOZANO du CD31
- c) Etat des lieux des actions menées en direction des Féminines au sein des Comités
Nous nous sommes présentées à tour de rôle et avons fait part de nos propres actions comme les journées de la femme où chaque Département organise ces journées.
- d) Projet d'actions à mener :
 - Plusieurs propositions d'idées seront travaillées dont « journée de la femme », action qui restera à la charge de chaque Comité.
 - Pourquoi ne pas inviter les membres des C° Féminine à ces journées ?
 - Projets d'action pour 2020 difficile car les calendriers départementaux sont déjà établis. Il faut travailler pour 2021. Donc à vos crayons !
- e) Règlement du Trophée Fémina de l'ex-territoire MP pour mise en adéquation avec le CRO
Projet présenté par Marie-Christine SALVAT. Au vu du succès de cette Compétition en ex Midi-Pyrénées qui permettait de promouvoir la Pétanque au Féminin, la C° Féminine du CRO souhaite l'adapter au niveau du CRO

Présentation du nouveau Trophée Fémina

- Maintien de son nom « Trophée Fémina » Occitanie
- Découpage géographique (4 zones)
- 2 journées qualificatives
- 4 équipes qualifiées par zone soit 16 équipes qualifiées par journées
- 32 équipes qualifiées pour la finale

Ces nouvelles orientations imposent une modification du règlement.

Proposition du budget pour 3000€ qui se répartit comme suit :

- Restauration (Finale) : 1500€
- Récompenses : 380€
- Dotations Finale : 1120€

A l'unanimité, les Présidents ont voté « oui » pour la mise en place de cette compétition en 2021. Il faut que le règlement soit travaillé pour une présentation plus complète au Comité Directeur. Si besoin, la C° féminine pourrait se réunir en 2020, lors d'un Championnat Régional.

f) Questions diverses

- Récompenses : concernant le bouclier « Trophée Fémina » vérifier ce qui y est noté afin de l'adapter à la Région Occitanie.
- Connaître les intentions des autres Départements pour mettre en place ce Trophée Fémina et les relancer pour leur adhésion à ce projet 2021 (découpage des zones ...).

4) Commission des Statuts par Marc NOGARET

1) Modification des articles 3, 9, 10, 16 du RI du CRO et des articles 6, 11 des Statuts.

Ces modifications seront transmises aux Comités Départementaux pour validation lors de l'AG extraordinaire de Rivesaltes, un mois avant cette réunion, car il convient d'attendre la transmission par le Ministère des Sports des textes sur la nouvelle gouvernance du sport.

2) Calendrier de l'AG du CRO des 12 & 13 décembre 2020 : les Comités Départementaux devront organiser leur AG 2020 avant le 29 novembre 2020 et transmettre les noms des deux représentant-e-s au CRO avant le 30 novembre 2020.

Le Congrès National ayant lieu les 18 & 19 décembre 2020, il ne sera pas possible de retarder la date de l'AG du CRO. Si un département (ou plusieurs) n'ont pas de Comité Directeur au 29 novembre 2020, il faudra organiser une AG extraordinaire électorale en janvier 2021.

3) Etude des statuts du CROS qui fonctionne en liste bloquée pour le bureau directeur et un collège électoral composé des représentants des Comités Départementaux.

5) **ETR par Daniel MERCADIER**

Ce compte rendu pourra être qualifié de partiel puisque rédigé dans l'urgence suite à la récente démission de Gilbert VIERNE et Roselyne VIERNE.

Formations : suite aux nouvelles directives fédérales, les formations tronc commun initiateurs et BF1 ont subi un sérieux lifting.

En ce qui nous concerne, il nous a semblé indispensable d'ajouter plusieurs modules :

- Modalités de prise en charge des mineurs
- Gestion de groupes sur les déplacements
- Base de notation et d'évaluation

Deux centres de formations BF1 avec 24 candidats

Cinq centres de formation TC initiateurs avec 59 candidats

Soit un total de 83 candidats en 2019 (pour information, 122 candidats en 2020).

CRC Jeune : cette nouvelle formule a globalement donné satisfaction hormis de longs déplacements pour certaines équipes.

Phases de groupe : sur 4 sites et 2 jours : Creissels (12) – Saint-Juéry (81) – Aignan (32) et Rivesaltes (66)

Compétition lourde à gérer pour les délégués ETR qui doivent préparer sérieusement cette compétition en amont.

Phases finales à Nîmes : ½ finales le matin et finales l'après-midi. Très bonne organisation du CD30. Pour 2020, nous devons veiller au respect des horaires à la coupure de midi et pour cela, démarrer la compétition à 8h30 le matin. Ce qui impliquera une petite aide financière pour les clubs les plus éloignés.

Qualifiés : Les Clubs de Lourdes (65) et Prades (66) en benjamins/minimes et L'Isle Jourdain (32) et Prades (66) en cadets/juniors.

Championnat National des Clubs à Montluçon

Suite au forfait du Club de l'Isle Jourdain (32), le Club de Marvejols (48), vainqueur du match de la 3^{ème} place, est convoqué pour pallier cette défection.

Regroupés dans un même hébergement, tous les jeunes et leurs accompagnants ont partagé ce long week-end de compétition.

En cadets/juniors, le club de Prades après un parcours exceptionnel échoue en finale face à l'équipe de Marmande... pourtant le plus dur avait été fait en amont, face à l'Entente Bouche du Rhône.

Que dire ? il est regrettable de retrouver sur un Championnat baptisé « Championnat des Clubs » de véritables sélections Départementales voire Régionales.

Championnat de France Triplette Jeunes à Nevers

9 équipes présentes sous la bannière Occitanie, 39 équipes qualifiées directement par leur département.

Les juniors du CD34 décrocheront le titre de Champions de France et ceux du CD12, une très belle place de ½ finalistes.

Les multiples problèmes rencontrés avec l'hébergement ont créé polémique. Afin que ce type de situation ne se reproduise, les réservations pour l'ensemble de la délégation qui se déplacera à Nîmes est faite par concertation avec le Trésorier du Gard Alain PONGE et le CRO. L'hôtel est à proximité et le Délégué ETR Occitanie y logera.

Sélections

Pas de problème avéré sur les deux stages préliminaires à la sélection Régionale qui s'est déroulé sur deux jours à Montauban en présence de M. Patrick DRUEL, émissaire de la DTN. La cohésion de l'équipe ETR est un élément déterminant sur ce type de rassemblement.

Maëva RICHARD, Damien EGEA, Dorian LAUGA LAURET, Nathan PETIT seront retenus dans le collectif jeunes

Annexe IV Compte rendu de la C° ETR + RI des Championnats Régionaux et CRC Jeunes

* Compte tenu du retard dans la présentation des comptes rendus, le Comité Directeur décide de reporter à demain matin, les comptes rendus des Commissions de Compétitions et finances avant de reprendre le cours normal de l'AG.

19h Fin des travaux suivi à 20h apéritif et repas

Dimanche 26 janvier – 8h15
Suite de l'Assemblée Générale

6) Commission Compétitions par Francis RICARD

Tous les membres sont présents. Nous accueillons deux nouveaux membres :

CD 09 : Alain PICAZO qui remplace Bruno PICAZO

CD 11 : Francis DUEZ qui remplace Jean-Marie PAGES. M. PONGE (CD 30) se joint à la réunion.

1 Répartition des équipes par département aux championnats d'Occitanie

1.1 Qualifiés d'office

Tous les champions d'Occitanie 2019 ont répondu. Pour des raisons diverses, les champions suivants n'honoreront pas leur qualification en 2020 :

- Triplettes féminines : Peyrot, Vignères et Bandiera (CD 31), championnes de France en titre
- Triplettes vétérans : Gomez, Carle et Moratalla (CD 46)

Tous les autres ont répondu favorablement.

1.2 Mode de calcul

Le mode de calcul, prenant en compte les résultats obtenus lors des championnats régionaux de l'année précédente, validé à la réunion d'Octobre dernier, est présenté à nouveau.

1.3 Tableau définitif

Un exemplaire est distribué à chaque Comité Départemental, les équipes coloriées en bleu (refus de participation des champions 2019) sont à qualifier par le CD d'appartenance.

2 Championnats régionaux

Le règlement intérieur présenté à Toulouse est validé. En 2020, ils se dérouleront à Rivesaltes (66) pour l'Ascension, à Luzech (46) pour la Pentecôte, à Cournonterral (34) pour le tripléte JP et à Carcassonne (11) pour le doublette JP.

Les Comités départementaux organisateurs, feront parvenir les coordonnées des responsables des tables de marque.

Les Comités départementaux enverront les équipes qualifiées au CRO dès la fin des championnats départementaux.

La gestion des remplacements est de la compétence des CD.

Pour 2021, ces championnats seront organisés par :

- Pétanque (Ascension) : CD 81
- Pétanque (Pentecôte) : CD 30
- Doublettes JP : CD 32
- Triplettes JP : CD 82

3 Finalisation des différents RI de CRC

En accord avec l'ETR et afin d'harmoniser nos indemnités, nous proposons de n'indemniser qu'un seul trajet aller/retour et de donner une indemnité forfaitaire de 150€ par équipe se déplaçant de plus de 100 km en :

- CRC JP (phase de groupe) si les deux journées sont consécutives
- Phases finales en CRC Open (1^o division), CRC féminin, CRC vétérans et CRC JP pour toutes les équipes qualifiées pour la 2^o journée.
- Phase finale du CRC Open (2^o division)

3.1 CRC JP

Comme le prévoit le règlement du CNC JP :

- les ententes de 2 clubs ne seront autorisées qu'en CDC et pas en CRC.
- Le match nul ne sera plus possible en phase de groupes
- Nous qualifierons 2 équipes par groupe soit une finale à 16 équipes.

3.2 CRC Vétérans

Même remarque sur les matchs nuls en phase de groupes.

Il comportera 32 équipes réparties en 8 groupes de 4 avec 2 qualifiés par groupe, soit une finale à 16 équipes

Comme prévu dans nos RI respectifs, la répartition des équipes par CD est validée.

3. 3 Listes de joueurs

Nous maintenons le système mis en place en 2019.

La date limite d'envoi des listes par les CD au CRO est fixée au 15 septembre 2020 pour les CRC Open et féminin. Pour les autres, elles sont à envoyer avant le 31 août.

4. Attribution des sites

Après recensement des demandes, sont retenus :

CRC JP : 2 groupes sur les deux jours

- Zone A : Samatan (32)
- Zone B : Moulin à Vent (66)
- Zone C : Castanet (31)
- Zone D : Uchaud (30)

CRC vétérans : 2 groupes chaque jour

- Zone A : Lécussan (65) pour J1 et J2
- Zone B : Bompas (66) pour J1 et J2
- Zone C : TPO (31) pour J1 et Fonsegrives (31) pour J2
- Zone D : Paulhan (34) pour J1 et J2

Finales :

- CRC JP : Balaruc (34)
- CRC V : Saverdun (09)
- CDR Open et F : Labruguière (81)

5 Préparation des CRC Open et Féminin

Nous avons enregistré deux forfaits en CRC1 : Labarthe de Rivière (31) et Villeneuve de la Raho (66), les amendes sont acquittées.

Le Comité de pilotage a eu à résoudre 3 litiges.

Montées et descentes : elles ont été validées, comme prévu en tenant compte que 2 clubs (Daux et Trèbes) descendent de CNC 3 et 2 autres (St Juéry et Mende) descendent de CNC F.

Tous les clubs ont répondu à la demande de réinscription. Ne se réinscrivent pas :

- Bompas (une équipe en CRC 1)
- Bompas et Labastide Peyrat en CRC F

Nous devons donc procéder à des repêchages. Nos RI contiennent un article difficilement applicable et peu légitime d'un point de vue sportif.

Nous proposons à l'unanimité de supprimer cet article en le remplaçant par l'utilisation de la même méthode que pour les montées et descentes. Sont ainsi repêchés :

- Laudun (30) en CRC1
- Mazerolles (11) en CRC2
- Marvejols (48) et Clos de Lauzun (82) en CRCF

Une réunion est prévue le 14 mars à Lézignan pour la composition des groupes et l'attribution des réceptions.

6 Budget

Les CRC et championnats régionaux sont rentrés dans le budget prévisionnel.

Nous avons besoin du même budget en 2020 qui permet d'inclure les améliorations énoncées en CRC JP et CRCV.

7. Souhaits de la commission

Championnat régional triplettes seniors : passage à 64 équipes si la FFPJP permet de les réaliser sur 2 jours.

8. Propositions 2021

La commission propose la création d'une division régionale de CRC vétérans pour 2021 comportant 32 équipes réparties en 4 groupes de 8 avec une phase de groupes de 7 matchs. Cette proposition nécessite un budget supplémentaire de 10 000€ environ.

7) Commission des Finances par Bruno PICAZO

Tous les membres de la commission étaient présents. Nous avons étudié le compte de résultat de l'année 2019 celui-ci faisant apparaître une situation saine avec un bénéfice attendu.

- Nous avons évoqué la possibilité de passer les remboursements kilométriques de 0.17 cts à 0.20 cts pour les divers CRC. Le manque d'informations sur le nombre total de kilomètres parcourus en 2019 ne nous a pas permis de proposer un projet concret. L'étude sera faite sur la saison 2020 afin de faire une projection pour la saison 2021.
- Calcul de l'affiliation à hauteur de 0.16€ par licencié : décision du Comité Directeur : proposition refusée car l'affiliation doit être la même pour tous.
- La commission a débattu sur le remboursement des frais de remboursements kilométriques des dirigeants du CRO. Nous proposons 0.30 cts du kilomètre sans frais d'autoroute. Mis au vote :

Pour : 4

Contre : 9

Abstentions : 0

La proposition est rejetée par le Comité Directeur et les frais de déplacement des dirigeants restent à 0.30€ du km + frais d'autoroute sur justificatif.

Concernant le CRC Jeunes l'idée de rembourser 150€ par équipe qualifiée si plus de 100 kilomètres pour une aide au paiement de la nuit d'hôtel. Proposition validée par le Comité Directeur.

Sur le déplacement des équipes en CRC : étudier l'impact financier si le kilométrage était une base fixe de 0.20€ du kilomètre.

La commission trouve que les frais de sélection jeunes sont un peu trop élevés. Ne pourrait-on envisager de faire les sélections en deux fois plutôt que trois fois ? La proposition sera faite à l'ETR à l'A.G. du dimanche.

- La Commission des compétitions nous a présenté un budget prévisionnel de 90 000€ pour les CRC. C'est la seule commission qui ait présenté une demande précise et argumentée.
- La commission d'arbitrage souhaite organiser tous les deux ans, un colloque des arbitres à hauteur de 8000€. Décision validée par le Comité Directeur.
- La commission féminine souhaite organiser le trophée FEMINA une enveloppe de 3000€ était prévue, elle a été ramenée à 1000€ puisque le trophée FEMINA devrait être organisé en 2021. Décision validée par le Comité Directeur.
- La commission de discipline demande un budget de 5000€. Décision validée par le Comité Directeur.
- La commission ETR souhaite un budget en augmentation pour les années à venir.

Conclusion : la commission des Finances a établi le budget prévisionnel pour l'année 2020 qui sera présenté par le trésorier général aux membres du CRO lors de l'A.G.

Dans les années futures, ne serait-il pas possible que les diverses commissions nous fassent parvenir leurs souhaits afin que nous puissions les examiner dans la sérénité et non dans la précipitation ?

Je remercie tous les membres de la commission des finances pour le sérieux de leur travail dans une ambiance de travail excellente.

Rapport financier de la saison 2019 par Pierre BALESTER

- Chapitre des recettes

Aux produits classiques, se sont ajoutées des recettes exceptionnelles corrigeant soit des oublis, soit des redressements d'opérations antérieures, améliorant sensiblement les rentrées financières. A souligner l'abandon de frais effectué par des membres du Comité directeur pour un montant significatif contribuant ainsi aux bons résultats constatés.

- Chapitre des dépenses

Fait ressortir la prépondérance des coûts de l'ensemble des compétitions aussi bien chez les seniors que chez les jeunes, toutefois, convenablement maîtrisés. Comme pour les recettes, des écritures de régularisation, concernant l'exercice antérieur ont dû être passées avec pour effet d'augmenter les dépenses.

L'exercice 2019 se solde par un résultat positif de 53 055€ (cinquante-trois mille cinquante-cinq euros).

La lecture du Bilan qui s'ensuit démontre que nos réserves sont évaluées à 118 273€ (cent dix-huit mille deux cent soixante-treize euros) soit l'équivalent d'un demi-exercice.

- Voir Annexe I « Compte de Résultat » et « Bilan ».

Rapport du vérificateur aux comptes, par Jean-Luc CAUQUIL

- Voir Annexe II

Un appel à candidature est fait auprès des membres du CRO pour la désignation d'un second vérificateur aux comptes (ne doit pas être un/une élue du CRO) pour la fin du mandat en cours. Le secrétariat du CRO va relancer par courrier.

Validation du Bilan

Le CD66 souligne l'absence de subvention au titre du CNDS et de fonctionnement au niveau de la Région.

Mis au vote du bilan :

Pour : 13

Contre: 0

Abstentions : 0

Le bilan 2019 est validé à l'unanimité.

Présentation du budget prévisionnel 2020

- Voir Annexe III

Maintien du calcul via Michelin pour tous les déplacements joueurs. Professionnalisation : ce sujet n'a pas fait l'objet de débat mais devra être étudié pour 2021.

Mis au vote du budget prévisionnel

Pour : 13

Contre: 0

Abstentions : 0

Le budget prévisionnel 2020 est validé à l'unanimité.

Désignation des Délégués sur les Nationaux 2020

- Voir Annexe V

Désignation Arbitres et Délégué(e) sur les Championnats Régionaux et CRC 2020

- Voir Annexe VI

Désignation des Arbitres pour les concours Régionaux

- Voir Annexe VII

Habilitation des personnes pour contrôle alcoolémie. En attente

Répartitions des équipes aux Championnats Régionaux & France 2020

- Championnats Régionaux, voir Annexe VIII
- Championnats de France, voir Annexe VIII

Tableau récapitulatif tenues

- Voir Annexe XI

Questions diverses

1) Demande de remise de peine de M. DUROU Daniel

La présidente fait lecture du courrier en date du 15 janvier 2020 de M. DUROU Daniel ainsi que celle de son président de Club, M. BORDENEUVE François, demande une remise de peine pour sa suspension de licence d'une durée d'un an à effet du 18 Juillet 2019, sanction notifiée par la Commission de Régionale de discipline de l'Occitanie.

Résultat du vote :

Pour : 1 Contre : 12 Abstention : 0

La suspension de licence reste donc effective jusqu'au 18 juillet 2020. La présidente adressera un courrier en RAR à M. DUROU pour l'informer de cette décision ainsi qu'un courrier simple à la F.F.P.J.P, Président du CD31 et président du Club de Gaillac Toulza.

2) Attribution des lieux des CRC 2020 et désignation des Délégués :

- CRC Jeu Provençal à BALARUC (34), les 3 & 4 octobre. Délégué, Marc FABRE (81)
- CRC Vétérans à SAVERDUN (09), les 1 & 2 octobre. Délégué, Bruno PICAZO (09)
- CRC Open et Féminin à LABRUGUIERE (81), les 7 & 8 novembre. Délégués, Francis RICARD (31) et Marc NOGARET (12).

3) Le poste de vice-président du CRO est vacant depuis la démission de M. Gilbert VIERNE, en décembre dernier. Après appel à volontariat, Mrs Marc FABRE (81) et Alain PONGE (30) se portent candidats. Le Comité Directeur valide les deux candidats au poste de vice-président. Mme Roselyne VIERNE ayant également démissionnée de sa fonction de secrétaire-adjointe, le poste reste, à ce jour, non attribué.

4) Rappel calendrier des réunions : vendredi 22 mai 2020 à Rivesaltes, réunion du Comité Directeur ; vendredi 29 mai à Luzech, réunion de l'ETR.

5) Habilitation des personnes pour contrôle alcoolémie sur les Championnats Régionaux

- Chaque Comité organisateur doit adresser au CRO le nom d'une personne apte à remplir cette fonction, au moins 15 jours avant ledit Championnat.
- Le Comité organisateur devra mettre à disposition le matériel de contrôle éthylotest.

6) Dates et lieux des Congrès Départementaux 2020

Compte tenu des impératifs réglementaires (AG Départementales avant le Congrès National des 18/19 décembre 2020), les CD devront avoir procédé à leurs AG avant le 29 novembre 2020.

CD	Dates	Lieu	Obs.
9	Samedi 21 novembre	Saverdun	15h30
11	Dimanche 22 novembre	Lézignan Corbières	
12	Samedi 21 novembre	Ceignac	14h
30	Samedi 14 novembre	à définir	14h
31	Dimanche 29 novembre	Lavernose	8h30
32	Samedi 21 novembre	St Michel	15h30
34	Samedi 28 novembre	Crès	
46	Samedi 21 novembre	Prayssac	
48	Samedi 28 novembre	Mende	
65	Samedi 21 novembre	Tarbes	14h30
66	Dimanche 29 novembre	Ille sur Têt	
81	Samedi 21 novembre	à définir	14h
82	Samedi 24 octobre	La Ville Dieu du Temple	14h

7) Point sur les réservations hôtelières des Championnats de France 2020
- voir Annexe IX

8) Conseil des Régions les 21, 22 et 23 février : la présidente demande aux présidents de CD ou de C° de lui transmettre les questions qu'ils souhaiteraient voir inscrites à l'ordre du jour.

9) Point des licences (distribué en cours de réunion)
- Voir Annexe X

12h30

Fin des travaux

Avant de partager le verre de l'amitié et le repas pris en commun, les Championnes et Champions de France 2019 qui avaient répondu présent-e-s à l'invitation du CRO, reçoivent des mains de la Présidente un bon d'achats et une plaquette souvenir.

